Article 25 – Règlements financiers des épreuves

25.1) Réservé

25.2) Règlements des officiels

Tous les arbitres désignés sur une rencontre sont réglés de leurs frais directement par les clubs.
Tous les autres officiels désignés sur une rencontre sont réglés de leur frais par le District.

Caisse de péréquation :

A la fin des matchs retour, la moyenne des frais d'arbitrage supportés par les clubs participant aux championnats libres séniors D1, D2, D3 est effectuée.
Les clubs ayant dépensé une somme inférieure à la moyenne, versent le complément à une caisse de péréquation.
Ceux ayant dépensé une somme supérieure à la moyenne, se voient rembourser l'excédent de la dépense. En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont supportés intégralement par le club ayant déclaré forfait.

Règlements des frais de déplacements :

Caisse de péréquation :

En fin de saison une moyenne des frais de déplacement supportés par les clubs participant aux championnats de D1, D2, D3 et D4 est effectuée à savoir :
- moyenne des frais de déplacement pour la poule de D1
- moyenne des frais de déplacement pour les 2 poules de D2
- moyenne des frais de déplacement pour les 3 poules de D3
- moyenne des frais de déplacement pour les 4 poules de D4

Les clubs ayant des frais de déplacement inférieurs à la moyenne de son niveau versent le complément à une caisse de péréquation.
Ceux ayant des frais de déplacement supérieurs à la moyenne se voient rembourser l'excédent.

Pour les équipes évoluant dans un championnat à plusieurs phases, ce calcul sera fait à l'issue de la dernière phase et niveau par niveau.
- D5 : 2ème phase – 1er niveau
- Féminines à 11 : 2ème phase
- U18 : 3ème phase – D1
- U15 : 3ème phase – D1

Lorsqu'une équipe visiteuse est forfait, le déplacement ne sera pas pris en compte.

25.3) Match à huis clos

Il est fait application de l'article 25.4.2) de la LAuRAFoot.